

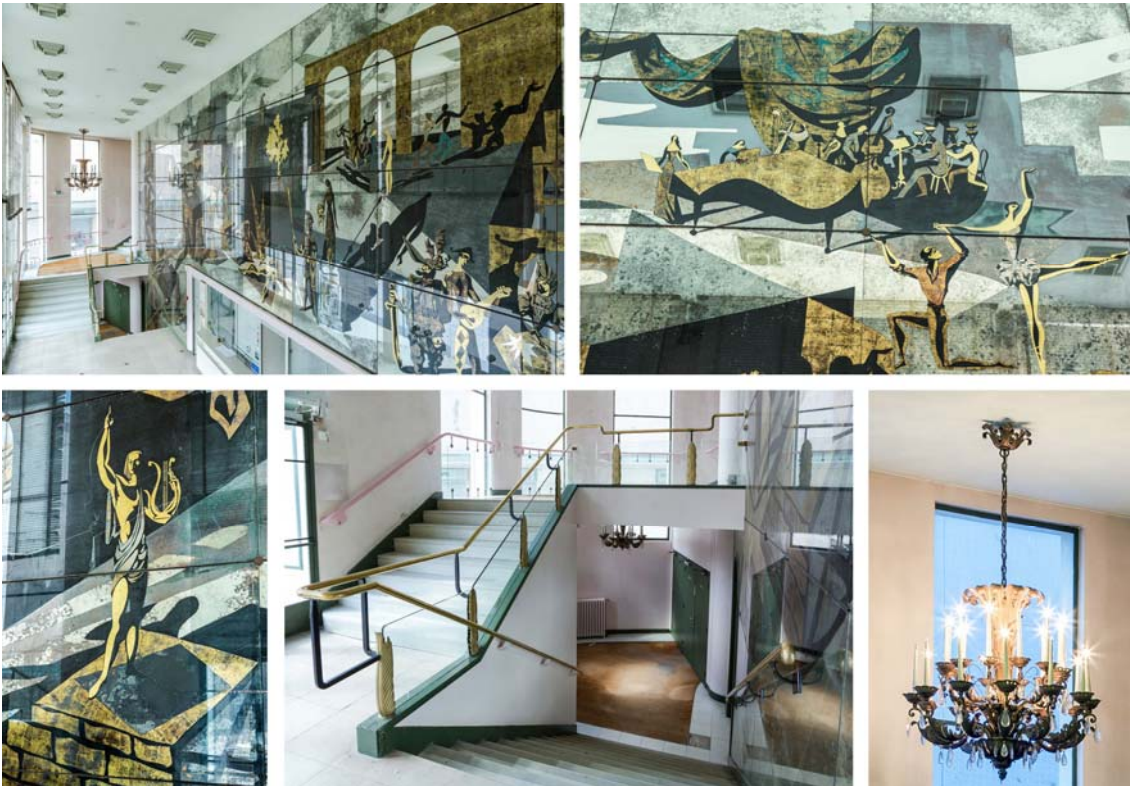


La gazette du Théâtre

n°4 septembre 2014

Le grand hall du Théâtre-Cinéma municipal de Poitiers (1954-1957)

Tout en ne sacrifiant pas à la monumentalité qui s'impose pour un tel lieu, l'architecte parisien Edouard Lardillier est parvenu à doter le nouveau théâtre d'une jauge de spectateurs bien supérieure au précédent édifice (1100 places contre 500).



L'architecte a choisi d'inverser la structure de l'édifice par rapport au théâtre précédent du 19^e siècle, qui ouvrait sur la rue de la Marne. Le hall du nouveau théâtre longe désormais la façade principale donnant sur la place du Maréchal-Leclerc. Sa faible profondeur est compensée par sa longueur et sa hauteur, mais aussi par sa monumentale paroi de verre figurative. Le style général se caractérise par une sobriété formelle moderne agrémentée d'ornements plus exubérants. Les paliers de l'escalier d'honneur sont dotés de lustres en laiton de Robert Caillat (Paris) très représentatifs du retour au style baroque des années 1940-50. L'escalier lui-même fait le lien entre ces deux tendances. Il présente une élégante rampe composée de plaques de verre, choix tout à fait moderne, mais, faisant écho aux luminaires, celles-ci sont séparées par des feuilles d'acanthe en laiton doré. Lardillier utilisa de semblables gardes-corps en verre à décor de feuilles d'acanthe en laiton au *Berlitz* de Paris et au *Colisée* de Roubaix. Par sa rampe et son lustre, l'escalier d'honneur du hall s'inscrit dans la tradition des escaliers d'apparat des théâtres et opéras.

Pour le grand hall, le maître verrier parisien Robert Pansart (1908-1973) réalise une paroi figurative de 90 m² en verre églomisé (technique de miroiterie utilisant des feuilles d'or et d'argent) représentant les différents arts de la scène, d'après un carton

du peintre français d'origine serbe André Grozdanovitch (1912-1997). Le miroir n'est posé qu'en 1957, soit trois ans après l'inauguration du nouveau théâtre en décembre 1954. Robert Pansart produisit des décors similaires pour plusieurs autres salles construites par Edouard Lardillier (notamment au *Berlitz* de Paris et au *Colisée* de Roubaix). La « fresque » de glaces de Poitiers rappelle l'art de Chirico et de Lurçat. Il s'agit du plus grand exemple de miroir décoratif en verre églomisé encore conservé *in-situ* en France. Cette paroi décorative exceptionnelle et l'escalier avec son grand lustre étaient visibles de jour comme de nuit depuis l'extérieur par les grandes verrières de la façade. Malheureusement, les rayons du soleil de la façade plein sud ont dû être très rapidement filtrés, à la demande de l'artiste, au moyen de stores vénitiens peu esthétiques, afin de protéger le grand miroir. Aujourd'hui très altéré, seule une restauration dans les règles de l'art serait en mesure d'en assurer sa préservation et son maintien. Mais la Ville de Poitiers se refuse toujours à faire protéger le théâtre au titre des Monuments Historiques... qui assurerait pourtant une participation financière de l'Etat à hauteur de 30 à 50 %.

texte et photos : **Laurent Prysmicki**

Pour en savoir plus : Daniel CLAUZIER et Laurent PRYSMICKI, « Poitiers, le théâtre municipal, une salle de spectacle du milieu du 20^e siècle », *Bulletin Monumental*, tome 172 n°1, 2014, p. 65-68.

Fête de l'Ancien Théâtre C'est le TOP!

✿ Fred Abrachkoff, *féroce et drôle*

✿ Gwen Kivijer, *folk*

✿ Root 66, *rock british blues*

✿ K-Fü, *slam-rap*

✿ Jean Populus, *chansons militantes*

+ danse et surprises...

dimanche 21 Septembre

devant le théâtre (place Leclerc)

15h-18h

Gratos!

L'Ancien Théâtre n'est pas mort !

Il est loin d'être terminé le combat pour l'ancien théâtre de Poitiers et, nous en sommes persuadés, il ne peut se conclure que par une victoire des milliers de personnes qui ne se sont pas résignées à ce qu'il passe aux mains des promoteurs. Le théâtre historique va renaître au terme d'une mobilisation historique sur Poitiers, après une bataille judiciaire où le droit et le juste ne peuvent manquer d'être reconnus.

Il y a d'abord la décision de vente prise par le conseil municipal le 23 septembre 2013 : illégitime ! Et la procédure engagée devant le tribunal administratif le démontrera : l'estimation du prix de vente (incroyablement bas), l'information faite aux conseillers municipaux (plus qu'insuffisante), les procédures de déclassement (non respectées), les éléments de contestation ne manquent pas !

Il y a le projet architectural lui-même qui repose sur une surélévation du bâtiment, qui touche à la façade, qui contrevient au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en vigueur à Poitiers : le Collectif attaquera le permis de construire dès que celui-ci sera rendu public. Avec l'Appui de la SPPEF, association nationale de protection des sites et du patrimoine.

Car il y a aussi, et c'est sans doute ce qui explique que notre détermination reste après 18 mois intacte, la destruction programmée d'un bâtiment aujourd'hui reconnu au niveau national comme devant être classé, ayant fait l'objet de nombreuses publications réclamant cette protection. Le collectif repart à l'attaque auprès du ministère de la culture pour obtenir un classement qui non seulement garantirait la sauvegarde de l'œuvre de Lardillier mais attirerait les crédits nécessaires à sa réhabilitation.

Il y a enfin, ce projet municipal d'une salle d'arts visuels, alibi culturel à une utilisation privée commerciale du bâtiment : 368 m² sous 3m50 de plafond pour des expos forcément réduites vu les dimensions, quand tout le reste est donné aux commerces, aux bureaux et aux logements de luxe ! (Deux étages commerces, un étage bureaux et deux étages logements). L'accepter, c'est renoncer à un projet culturel ambitieux à la hauteur de l'attachement des poitevins à un lieu qui a toujours fait rayonner la culture à Poitiers. Le collectif est porteur d'un projet alternatif respectant la destination du bâtiment, celui d'un théâtre ouvert de Poitiers (TOP : voir article au verso).

Non L'ancien théâtre n'est pas mort ! Rejoignez les initiatives du Collectif de Défense qui, au nom des 7000 signataires de la pétition, œuvre depuis plus de 18 mois à sa sauvegarde. On ne peut laisser détruire une telle opportunité de garder vivant au cœur de la ville un tel foyer de culture populaire, on ne peut laisser détruire un tel témoignage de l'architecture des salles de spectacle. On ne peut enfin accepter sans combattre qu'un maire décide seul, à rebours des engagements pris devant les électeurs, sans aucune concertation ni consultation. C'est aussi une certaine conception de la démocratie qui se joue sur le parvis du théâtre historique.

Jacques Arfeuillère

Le théâtre historique devient le Théâtre Ouvert de Poitiers



Nous sommes aujourd'hui à un tournant de notre lutte.

Tout en poursuivant notre action en justice pour faire annuler la cession de l'ancien théâtre au secteur privé ; tout en poursuivant notre action en direction des services des monuments historiques pour protéger ce bâtiment dans son intégralité et ce qu'il contient de remarquable (miroir, lustres, ferronneries, bar...) ; Riches des échanges que nous avons suscités par nos débats publics, nous travaillons **aujourd'hui avec toutes celles et ceux qui le souhaitent, à un autre projet pour notre Théâtre. La réflexion collective a permis que se dessinent les grandes lignes de ce que sera le futur Théâtre Ouvert de Poitiers, le TOP.**

Ce sera un Théâtre ouvert de façon permanente du matin au soir, aux rencontres, aux rendez-vous, à la visite particulière, à celles de groupes ; un lieu d'accueil de toutes les formes d'art contemporain, et un lieu privilégié d'observation des métiers qui fondent ou entourent les métiers d'art.

Ce sera un lieu de répétitions et de présentation ouvert aux classes théâtre, orchestre, danse, aux projets artistiques pilotes, aux jeunes professionnelles, étudiantEs de l'enseignement supérieur artistique existant à Poitiers (du CFMI, du CESMD de Poitou-Charentes et de l'Université)... ainsi qu'aux associations, compagnies de pratiques artistiques amateurs.

Le Théâtre Ouvert tissera des liens étroits entre amateurEs et professionnelles. Mais aussi, véritable *agora*, Le Théâtre Ouvert permettra aux associations, mouvements, luttes... de trouver là un espace nécessaire à des réunions d'information, des débats... en sorte qu'il aura pour mission d'accompagner toute démarche visant à retisser du lien culturel, social, et intellectuel au sens le plus large possible.

Valérie Soumaille

Souscription : offrez-vous la victoire

Le Collectif de Défense du théâtre de Poitiers lance sa campagne de souscription en ligne. Il doit réunir vite 1500 euros pour envisager la suite de la procédure judiciaire et sauver le théâtre de la vente. Pour faire un don à l'association du Collectif de défense de l'ancien théâtre de Poitiers :

<http://theatrepoitiers.canalblog.com/archives/2014/01/28/29068584.html>

ou bien par chèque à l'ordre de : **Collectif de défense de l'ancien théâtre de Poitiers, 16 rue Maillochon 86000 POITIERS.**

Imprimé à 3000 exemplaires Directeur de publication : Jacques Arfeuillère. Rédacteurs : **Laurent Prysmicki, Jacques Arfeuillère, Valérie Soumaille et Robert Dubruau.**

Maquette : **Séverine Lenhard.**

Septembre 2014

La gazette du théâtre, 16 rue Maillochon, 86000 Poitiers

Voyage au coeur du PSMV (épisode 1)

Avec cette série, nous vous proposons d'aller vivre les aventures de deux curieux personnages, en découvrant le monde merveilleux du PSMV. La scène se déroule à Poitiers, au détour d'une rue piétonne, J'min Terroge rencontre Jsui Zélu...

J'min Terroge : Salut JsuiZélu, dis moi, le PSMV c'est quoi ?

Jsui Zélu : Ah, Ah, le PSMV, c'est le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Le 1er a été approuvé en 1985. Réalisé par l'architecte urbaniste Pierre Bonnard, il concernait 61 hectares de la ville de Poitiers. Nous venons de le faire évoluer, sur une superficie de 183 hectares et c'est le règlement d'urbanisme qui s'applique depuis juillet 2013, et c'est un des plus **GRANDS de France (d'un air fanfaron)**

J T : Eh, heu, vous dites quoi à propos de l'ancien théâtre ?

J Z, sur le ton d'un maître d'école : Eh bien tu vois, il existe plusieurs types de protection pour les bâtiments et nous avons classé le théâtre en protection de type B

J T, dubitatif : ah bon, mais ça veut dire quoi cette protection de type b ???

J Z : Je t'explique, attends ... j' regarde sur mon iPhone. (Il lit sur le téléphone) La protection de type b correspond davantage à des bâtiments qui valent surtout par le fait qu'ils constituent un ensemble urbain intéressant. On parle alors de protection urbaine. Il s'agit notamment des alignements de rue. Chaque bâtiment peut en partie évoluer, mais les règles ont pour objectif de maintenir les volumes, les rythmes de percement des façades, les toitures, etc., toutes choses qui préservent l'harmonie d'un ensemble urbain. Pour les constructions protégées au titre de leur intérêt patrimonial (type a et type b), la hauteur de ces constructions ne peut pas être modifiée sauf s'il s'agit de rétablir la toiture suivant son volume d'origine...

J T : Je ne comprends pas ce que tu dis, le théâtre ne correspond pas à cette définition !!! et en plus ils ont prévu une surélévation énorme, en ils veulent aussi changer les volumes !!! Tu dois te tromper !

J Z : Mais non, mais non je t'assure, tu peux regarder sur le site de grand Poitiers, le règlement est consultable, prends le temps de le lire, regarde (Il lui montre sur son téléphone portable).

J T : Là je ne comprends rien, y a un truc qui ne va pas !!! n'y a pas d'autres protections plus à propos ?

J Z : Si si, il y a « de type A » et les protections « monuments hystériques » (il rigole), pardon ma langue a fourché, c'est « monument historique » avec deux catégories : des monuments « inscrits » et d'autres « classés ».

J T : Houlala la, c'est bien compliqué, tu peux m'expliquer ce qu'est le classement de type A pour commencer ?

J Z : Eh bien oui, voilà : La protection de type a est attribuée aux bâtiments présentant un réel intérêt architectural, notamment parce qu'ils présentent un bon niveau d'authenticité ou qu'ils sont relativement rares. L'objectif est alors de les préserver au maximum en limitant les possibilités de modification (intérieure et extérieure) ou d'extension.

J T : Mais alors là, je ne comprends pas pourquoi le théâtre n'est pas protégé de type A ?? C'est un bâtiment qui présente un réel intérêt architectural, il est authentique et en plus il est forcément rare puisque c'est notre ancien théâtre ??? Alors là, c'est fort !!! En plus j'ai appris que maintenant son intérêt architectural est reconnu au niveau national !!! Depuis cette histoire du collectif de défense, d'ailleurs à ce propos ...

J Z, le coupant : bon bon, écoute j'suis un peu pressé là, il me faut y aller car on m'attend à la mairie, on en reparle bientôt !!

J T : ok salut, je vais consulter le psmv sur le site de Grand Poitiers comme ça j'en saurai plus la prochaine fois, à plus.

Robert Dubruau

Actualité :

La candidature de Poitiers à l'Unesco recalée, sachons rebondir

Si Poitiers ne peut plus brandir son ambition pour devenir un site Unesco alors voyons les richesses architecturales qui existent et sachons les valoriser

A la suite du rejet de la candidature de Poitiers par le ministère de la culture en vue de sa reconnaissance internationale par l'Unesco, l'adjoint au maire a tenu à préciser dans la NR du 29 août : "l'inscription de Poitiers parmi les sites Unesco n'est pas ce qui dicte notre politique dans le domaine du patrimoine depuis 2008. C'est même plutôt l'inverse. C'est parce que nous avons une politique patrimoniale solide que nous avons engagé le processus. Et ce ne n'est pas parce que nous n'avons pas été retenus le 10 juillet que nous allons tout arrêter."

Eh bien, on attend toujours qu'au-delà des paroles, les faits confirment les effets d'annonce. Au boulot !! Poitiers peut en effet valoriser son patrimoine. Pour cela, une opportunité réelle existe aujourd'hui, à portée de main de nos élus qui l'ignorent : valoriser l'architecture du 20e et plus particulièrement celle des années 50.

Lecture architecturale de la deuxième guerre, amplifiée par les besoins de reconstruction et de modernisation, la ville de Poitiers possède aujourd'hui un ensemble de maisons et immeubles exceptionnel pour cette période marquée par la réalisation de deux bâtiments emblématiques (comme indiqué dans le plan du secteur sauvegardé) que sont le théâtre et le temple. Le Patrimoine des années cinquante à Poitiers n'est aujourd'hui pas mis en valeur alors que c'est le cas partout en France. Il est temps de prendre en compte la richesse de cet ensemble architectural de qualité, fortement présente à Poitiers (il faudrait aussi lier cela à la reconstruction des Castors). L'ancien théâtre présente un intérêt architectural aujourd'hui reconnu nationalement, il ne reste plus qu'à notre cher adjoint qu'à rejoindre le collectif de défense du théâtre afin de demander la protection au titre des monuments historiques et là nous pourrions enfin donner crédit à des affirmations qui s'opposent à réalité des faits.

Robert Dubruau